

Initiatives ministérielles

Nous, membres de l'AFEAS, nous opposons fermement à votre projet, monsieur le ministre, de dispenser les services aux personnes âgées au moyen de «boîtes vocales», en les substituant à des personnes pour répondre aux demandes touchant la sécurité du revenu.

Nous vous demandons de réviser cette malheureuse décision dans les plus brefs délais.

Le 11 mai 1994, je revenais à la charge. J'adressais la question suivante à la Chambre: Pourquoi le gouvernement fédéral s'attaque-t-il encore aux personnes âgées, compte tenu du fait que ces dernières éprouvent beaucoup de difficultés avec ce genre de système complètement déshumanisé?

Le 28 septembre dernier, j'adressais la question suivante au ministre du Développement des ressources humaines devant cette Chambre: Est-il toujours de l'intention du ministre du Développement des ressources humaines de sabrer dans les programmes pour les personnes âgées afin de financer d'autres programmes du gouvernement fédéral? Devra-t-on attendre après le référendum québécois pour en connaître la réponse?

Le 29 septembre dernier, j'intervenais encore une fois devant cette Chambre, afin d'exiger un engagement formel de la part du gouvernement de ne pas taxer les REER. Il ne s'agit pas, dans cet exposé, de rejeter toutes les mesures du projet de loi C-54 destiné aux personnes âgées, puisqu'il existe un assouplissement de certaines règles qui compliquaient inutilement la vie des personnes âgées.

Cependant, le gouvernement se doit de garantir aux personnes âgées une sécurité en ne sabrant pas dans les programmes sociaux destinés aux aînés. Les dépenses directes du gouvernement fédéral au titre des prestations aux personnes âgées, qui comprennent la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint, représentent 20,6 milliards de dollars, en 1994-1995. Le fardeau des aînés doit être juste et équitable. Les dernières études nous révèlent qu'une personne sur huit a plus de 65 ans.

D'ici dix ans, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus augmentera d'au moins 40 p. 100. De plus en plus de personnes de 65 ans ou plus devront compter sur la capacité de payer des travailleurs de 15 à 64 ans. Cependant, plusieurs personnes âgées sont encore actives et préfèrent vivre chez elles, prendre soin d'elles-mêmes et prendre elles-mêmes leurs décisions.

À ce sujet, en parlant des personnes qui veulent vivre ensemble, une mesure que je trouve très discriminatoire pour les aînés est celle qui fait que l'on coupe le montant de sécurité de la vieillesse dès que les personnes âgées en résidence décident de poursuivre leur vie avec leur conjoint dans le même appartement. Ne croyez-vous pas qu'on devrait faire preuve de plus d'humanité, de plus de générosité et de moins de mesquinerie?

Pour conclure, je propose, appuyé par le député de Château-guay, que tous les mots suivants le mot «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

cette Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, La Loi sur les allocations spéciales aux enfants et la Loi sur l'assurance-chômage, parce qu'il ne prévoit pas de sanctions au Code criminel pour tous ceux qui divulgueraient des informations personnelles de prestataires à des sources non autorisées, en vertu de l'accès aux renseignements protégés.

• (1055)

Le président suppléant (M. Kilger): Chers collègues, il y a eu consultation, et je déclare l'amendement recevable.

[Traduction]

Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord, Réf.): Monsieur le Président, à titre de critique de mon parti pour les questions de développement des ressources humaines, je tiens à formuler certaines observations concernant ce projet de loi.

Tout d'abord, à l'intention des Canadiens qui assistent à ce débat par le truchement de la télévision, je voudrais énoncer l'objet du projet de loi. Il concerne d'importants textes de loi qui sous-tendent d'énormes dépenses gouvernementales. Par contre, le projet de loi n'est pas en soi une initiative spectaculaire. Il s'agit, en fait, d'un projet de loi d'ordre administratif et son objet, selon le libellé du sommaire, est «l'amélioration du service au client, la gestion plus efficace des programmes et, en ce qui concerne la Loi sur la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada, l'harmonisation des programmes.»

Il comporte surtout des modifications à la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Les 16 premières pages du projet sont consacrées à cette loi, tandis qu'il est question du Régime de pensions du Canada jusqu'à la page 30 et de la Loi sur les allocations spéciales pour enfants qui prend quelques pages. La Loi sur l'assurance-chômage ne prend aussi que quelques pages. C'est donc une mesure d'ordre administratif, mais, comme l'a souligné mon collègue du Bloc québécois, on y dégage des considérations d'ordre politique qu'il nous faut faire ressortir au cours du débat sur cette mesure législative.

Tout d'abord, le porte-parole du gouvernement qui a introduit ce projet de loi à la Chambre, ce matin, a insisté assez lourdement sur l'«engagement du gouvernement envers les personnes âgées». En janvier dernier, le gouvernement a annoncé bruyamment la tenue d'une étude de notre régime de sécurité sociale. Je voudrais faire la lecture d'un extrait du mandat de cette étude, tel qu'il a été décrit à la Chambre: «Que le Comité permanent du perfectionnement des ressources humaines soit chargé de procéder à de vastes consultations, de réaliser des analyses et de formuler des recommandations concernant la modernisation et la restructuration du système de sécurité sociale du Canada»—et voici le passage le plus important—«en apportant une attention particulière aux besoins des familles avec enfants, des jeunes et des adultes en âge de travailler.»

Les personnes âgées brillent par leur absence dans ce mandat et dans cette étude du régime de sécurité sociale. Lorsqu'on a discuté de ce mandat à la Chambre, j'ai déclaré qu'il comportait des lacunes parce qu'il n'accordait aucune place aux personnes âgées dans notre système de sécurité sociale. Ces personnes sont les plus touchées par nos programmes sociaux, comme la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada et les soins de santé. Tous ces programmes inquiètent vivement nos personnes âgées. Pourtant, on ne tient pas compte de leur intérêt dans le mandat de cette étude. Voilà maintenant que le gouvernement essaie de nous faire croire qu'il attache beaucoup d'importance aux personnes âgées. C'est un petit peu hypocrite!